

Choisir une filière appropriée

	Filtres plantés de roseaux à deux étages	Lagunage naturel	Epandage sur prairies y compris en hiver
Effluents d'élevage concentrés			
Lisiers, purin pur	Non	Non	Non
Laits non commercialisables			
Non collectés (volume important) (a)	Non (b)	Non (b)	Non (b)
Individuels (faible volume) (c)	Non	Non	Oui
Jus de silo	Non	Non	Oui
Effluents d'élevage peu chargés			
Effluents de traite			
Eaux blanches	Oui	Oui (d)	Oui
Eaux vertes de quai	Oui	Oui	Oui
Eaux vertes d'aire d'attente	Non	Oui	Oui
Eaux brunes des aires de vie non couvertes	Non	Oui	Oui
Lixiviats de fumière non couverte	Non	Oui	Oui
Effluents de fromagerie			
Eaux blanches sans lactosérum	Oui	Oui	Oui
Effluents domestiques (e)	Oui	Oui	Oui

(a) Laits non collectés pour des raisons de qualité, de dysfonctionnement de la réfrigération, d'excédents de quotas, ainsi que des retours éventuels de collecte à cause de la présence d'antibiotiques.

(b) Ils dépendent de la circulaire du 11 octobre 2004 du ministère de l'Ecologie relative aux installations classées - épandage des laits non collectés. Cette circulaire autorise leur stockage en fosse à lisier ou leur épandage immédiat avec une tonne à lisier comme pour les déjections.

(c) Laits individuels écartés lors de la traite : colostrum, traitement...

(d) Les eaux blanches seules ne doivent pas être traitées par lagunage pour des raisons d'odeurs.

(e) Sous réserve de l'accord des autorités sanitaires départementales et après prétraitement en fosse toutes eaux spécifique.

Source : Institut de l'élevage